

Image not found or type unknown



Delai d'attente est on protege par un renouvellement du recep

Par **almezia**, le **31/12/2009** à **15:56**

Bonjour, rnje voudrais savoir si on fait un recours gracieux a la ddtfpe après un refus pendant l'attente d'une réponse est ce qu'en attendant le récépissé sera renouveler puisque le délai de réponse prends de 2 a 3 mois merci.